



Ville de Saint Pair sur Mer

Arrêté du Maire n° 2019/5916

OBJET : Réservation de 4 places de stationnement au 10 avenue Léon Jozeau Marigné, du 4 mars 2019 au 4 septembre 2019, à l'entreprise AML Menuiserie, pour effectuer des travaux au droit de la propriété de Manche Habitat

Le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande de l'entreprise AML Menuiserie en date du 7 mars 2019, l'autorisation de stationner sur le parking face au 10 avenue Léon Jozeau Marigné pour le stockage des menuiseries avant remplacement, pour faciliter les travaux des logements « Manche Habitat ».

CONSIDERANT qu'il y a lieu, de faciliter le bon déroulement des travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : En raison de travaux au droit de la propriété de Manche Habitat, l'entreprise est autorisée à stationner sur le parking face au 10 rue Léon Jozeau Marigné du 4 mars 2019 au 4 septembre 2019 inclus.

Durant cette période, 4 places de stationnement sont réservées à l'entreprise AML Menuiserie.

Article 2: Pour la sécurité des piétons et la circulation de jour comme de nuit, la matérialisation et la signalisation seront mises en place par l'entreprise AML Menuiserie.

Article 3 : Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- . M. le Commandant du Commissariat de GRANVILLE.
- . M. le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER.
- . M. le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE.
- . M. le Responsable des services techniques municipaux
- . L'entreprise AML Menuiserie - philippe.castel@aml-menuiserie.fr

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,
le 7 mars 2019

Le Maire

Guy LECROISEY

